

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
COMMUNE DE HOUFFALIZE

ENQUÊTE PUBLIQUE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOUFFALIZE informe que, sous réserve d'approbation par le Conseil communal,

Wallonie Recyclage S.A. – Monsieur Francis LESAGE
Ayant son siège à 6661 HOUFFALIZE – Mont 1A

a introduit une demande de permis unique – classe II ayant trait à un bien sis Mabompré, 6663 HOUFFALIZE, et cadastré Houffalize Division II, Section A, n° 67815, 678m5, 678s3, 678w4 et 1728m4.

Le projet consiste en le maintien en activité d'un centre de recyclage de déchets inertes et régularisation de l'installation de la centrale à béton et présentant les caractéristiques suivantes :

- Projet impliquant une modification à la voirie communale : suppression de voies de communication communales.
Le dossier comporte les éléments visés à l'article 11 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.
- Le projet comporte une dérogation à la zone agricole (dépôts DD8 situés au niveau de la parcelle 1728M4)

En conséquence, le dossier de demande de permis unique – classe II peut être consulté au Service communal de l'Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, durant la période d'enquête publique **du 22 décembre 2020 au 21 janvier 2021**, les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le samedi matin de 9h00 à 11h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période d'enquête publique par courrier adressé au Collège communal, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, ou déposées auprès du Service communal de l'Urbanisme aux jours et heures précités.

A peine de nullité, tout envoi par courrier est daté et signé. Seules les observations et réclamations écrites ayant été envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête pourront être valablement prises en compte.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques en prenant rendez-vous au 061/28 00 40- 061/28 00 56.

La séance de clôture de l'enquête publique se déroulera le 21 janvier 2021 de 11h00 à 12h00 au cours de laquelle les réclamations et observations orales pourront être émises et les dernières observations écrites pourront être déposées.

Houffalize, le 15 décembre 2020

PAR ORDONNANCE :

Le Directeur général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

